



# PROTOCOLE SANITAIRE

Patrick CHAMOT

Directeur et Responsable du respect des gestes barrières

Protocole s'appliquant à l'activité culturelle de la pratique musicale  
Préconisations éditées par le Ministère de la culture pour la prévention  
sanitaire le 7/09/2020

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Santé publique France**

**COVID-19**

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

**Se laver très régulièrement  
les mains**

**Tousser ou éternuer  
dans son coude**

**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**

**SI VOUS ÊTES MALADE**  
**Porter un masque  
chirurgical jetable**

Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

# **1. DESCRIPTION DE L'ECOLE**

## **Composition de l'établissement :**

Au 1<sup>er</sup> étage :

Sanitaire : 1

Nombre de bureau : 1

Nombre de salles de cours : 5

Nombre de salles d'attente : 0 en fonctionnement

Au 2<sup>ème</sup> étage :

Nombre de salles de cours : 2

# **2. PRINCIPES GENERAUX**

- Les adhérents s'engagent à ne pas venir à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19.
- Les parents des élèves mineurs s'engagent à ne pas amener leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19.
- En cas de symptômes ou de fièvre, l'élève tout comme les enseignants, ne doit pas se rendre à l'école.
- En cas de suspicion de contamination pour vous ou l'un de vos proches, tenir informé l'école de musique afin que des dispositions puissent être prises.

## **a. Le maintien de la distanciation physique**

- La règle de la distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (couloirs, escaliers, paliers, salles)
- Les salles sont agencées pour respecter une distanciation sociale
- affichage des gestes barrières
- sens de circulation

L'accès à l'école se fera par l'entrée principale du bâtiment.

Un registre des présences sera tenu à jour par les professeurs

La salle d'attente ne permet pas d'assurer de manière satisfaisante la distanciation physique. L'attente se fera donc à l'extérieur de l'école et uniquement, si les distances physiques le permettent sur le palier du premier étage.

Les accompagnateurs d'enfants sont invités à les déposer sur le palier et repartir aussitôt.

## b. L'application des gestes barrières

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



- **Le lavage des mains** à l'aide d'un gel hydro-alcoolique doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans l'école et au moment de la quitter.
- **Les échanges manuels** de tout objet doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le matériel commun de type (ciseaux, stylos, agrafeuse ...) est interdit.

Si un professeur doit intervenir sur l'instrument d'un élève, celui-ci se frictionnera les mains avant et après son intervention.

- **Le port du masque** est obligatoire à partir de 11 ans (suivant décret du 20 juillet - masques obligatoires dans les lieux clos accueillant du public)

L'article 45 V du décret du 10 juillet 2020 modifié par le décret du 28 août 2020 a assoupli les conditions de la pratique artistique et dispense de l'obligation du port du masque et du respect des règles de distanciation physique pour la pratique des activités artistiques **dont la nature même ne le permet pas**

**Pour préserver la mise en œuvre des gestes barrières lorsque le port du masque n'est pas envisageable et favoriser la reprise des activités, l'école met à disposition des écrans de protection transparents dans chaque classe**

- **La désinfection des outils partagés** se fera avant et après le cours à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition pour les encadrants.

En raison de l'abrasivité des produits de désinfection, le nettoyage de certains équipements et instruments n'est pas possible (harpe, percussions à peau, etc...). De ce fait, l'élève ou le participant devra apporter son propre équipement/instrument ou procéder à la désinfection de ses mains avant et après utilisation.

- **Les équipements « barrières »**

- du gel hydro-alcoolique dans chaque salle, sur le palier et à côté de la photocopieuse.
- des masques à disposition des professeurs uniquement
- des écrans de protection transparents

### **c. Limitation du brassage des élèves**

- **L'école est strictement réservée aux élèves.**  
Au-delà de la porte située sur le palier du 1<sup>er</sup> étage, l'accès est interdit aux accompagnateurs sauf pour les élèves de l'éveil musical.
- **Les élèves se présentent devant leur salle et attendent le professeur.**  
Seuls les professeurs sont habilités à ouvrir et fermer les portes.
- A la fin du cours, chaque professeur raccompagne les élèves mineurs sur le palier et s'assure de la présence de l'adulte accompagnateur.
- **Les élèves autorisés à rentrer seul et les adultes sortiront par l'accès sortie de secours.**
- L'utilisation des sanitaires est interdite et devra rester exceptionnelle

### **d. Le nettoyage et la désinfection des locaux**

- Les locaux sont nettoyés tous les jours :
  - par le prestataire ménage de la Mairie
  - par le responsable des gestes barrières, lequel ventilera les lieux pendant 15 minutes et nettoiera les points contacts (poignées portes, fenêtres avec les lingettes mises à disposition)
  - Pendant les cours, les professeurs auront en charge la responsabilité des gestes barrières et donc le nettoyage des points contacts, l'aération des lieux, la désinfection du matériel utilisé (tables, chaises, supports partitions) et les écrans de protection transparents à l'aide des produits mis à disposition
- Pour les instruments non partagés, les élèves sont responsables du nettoyage de leur matériel.

## **3. *PROTOCOLE DE GESTION D'UN CAS COVID***

### **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève et/ou un professeur :**

- Isolement immédiat de l'élève et/ou du professeur avec son masque dans le bureau du Directeur dans l'attente de son retour domicile ou de sa prise en charge médicale Respect impératif des gestes barrière.
- Pour les élèves, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève
- Rappel par le Directeur de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne
- L'élève ne pourra revenir à l'école qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid.

### **En cas de test positif :**

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés
- Information auprès des élèves et professeurs ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

## **4. FONCTIONNEMENT PAR « INSTRUMENT »**

### **Chant**

- Pour les cours de chant la distanciation sociale devra être portée à 3 mètres avec la mise en place d'un écran de protection transparent séparant l'élève du professeur.

### **Guitare / Basse / Harpe / Violon / Violoncelle / Alto**

- Si un instrument doit changer de salle, les professeurs s'en chargent en respectant et en assurant le nettoyage et la désinfection de l'instrument.
- L'élève branche lui-même le Jack à son instrument, le professeur règle l'ampli le cas échéant.
- Le professeur nettoie et désinfecte le jack entre chaque cours grâce au produit mis à disposition.

### **Clavier**

- Pour les claviers, il est recommandé un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument et de nettoyer les touches avant et après son utilisation

### **Batterie / Percussion**

- Le professeur nettoie et désinfecte les percussions entre chaque cours grâce au produit mis à disposition.

### **Clarinette / Flûte traversière / Hautbois / Saxophone / Trompette**

- Il est préconisé de se tenir sur le côté ou derrière l'instrumentiste plutôt que face à lui. Pour contrer la diffusion de gouttes ou d'aérosols vers l'avant, un écran de type « plexiglas » devra être utilisé.

### **Cours collectifs**

- Chorales

Pour les ensembles vocaux, la distance radiale entre chaque chanteur recommandée est de 1,5 mètres, en ligne de préférence. S'il y a plusieurs rangs, organiser un décalage entre les rangs.

Le chef de chœur respectera une distance de 3 mètres avec l'ensemble vocale.

Un écran de protection transparent est mis à disposition. Les cours se dérouleront dans la plus grande salle ou au forum (en cours de validation par la mairie)

- Orchestre à vents

La distance recommandée en cas de pratique est généralement de 1.5 mètres. Il est également préconisé de se tenir sur le côté ou derrière l'instrumentiste plutôt que face à lui.

Pour contrer la diffusion de gouttes ou d'aérosols vers l'avant, un écran de type « plexiglas » devra être utilisé.

- Pour les autres ateliers : Formation Musicale, Ensemble de guitares, Orchestre à cordes, Musiques Actuelles – AKTUSIK, percussions

Une distance entre chaque élève sera respectée d'au moins 1 mètre à 2 mètres suivant les instruments, y compris pour les petits ensembles. Port du masque obligatoire.